

Vos questions / nos réponses

## garde d'enfant de moins d'un an

Par [Profil supprimé](#) Postée le 01/06/2011 07:10

bonjour, je suis la mère d'un petit garçon de 10 mois et je viens de me séparer de mon conjoint. Nous ne sommes pas d'accord pour la garde de notre fils et j'ai peur de perdre définitivement la garde de mon enfant car il m'arrivait de fumer 1 joint de temps en temps le soir lorsque mon fils dormait. C'est mon ex qui allait systématiquement m'en acheter. Il s'avère également que mon conjoint et moi fumions il y a 2 ans et que nous avons arrêté du jour au lendemain car il avait trop consommé et avait eu très peur. Et depuis que nous avons déménagé il y a quelques mois, il m'a incité à fumer avec ses nouveaux amis qui venaient à la maison alors que j'étais fière d'avoir arrêté pendant 1 an et demi. Ma question est de savoir si le juge peut me dénier la garde de l'enfant et si cela peut avoir une quelconque incidence sur mon dossier, car c'est la seule chose que l'on peut me reprocher alors que mon ex n'en est pas une liste contre lui (prison dans quelques mois, violence physique et morale envers moi, il criait son fils quand il pleurait, accro aux jeux sur ordinateur, ne s'occupe jamais de son fils, il a volé mon ordinateur et a lavé vaisselle et bijoux du petit pour le bain... etc). Merci pour votre réponse.

---

**Mise en ligne le 06/06/2011**

Bonjour,

Les juges aux affaires familiales s'efforcent de maintenir le lien entre les enfants et leurs parents, et il paraît peu probable que le seul fait de consommer du cannabis soit suffisant pour que cela ait une incidence sur la détermination de la résidence de votre fils, dans l'éventualité où aucun autre élément ne viendrait mettre à mal vos capacités à pourvoir l'éduquer.

Si vous deviez avoir besoin d'informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter l'un de nos écoutants au 0800.23.13.13, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, 7jrs/7 de 8h à 2h.

Cordialement.

---